



- Master 1 en formation initiale (stage de 4 mois minimum)
- Master 2 en apprentissage



Direct Matin

www.directmontpellierplus.com

N° 1940 - Mercredi 8 avril 2015

GRATUIT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

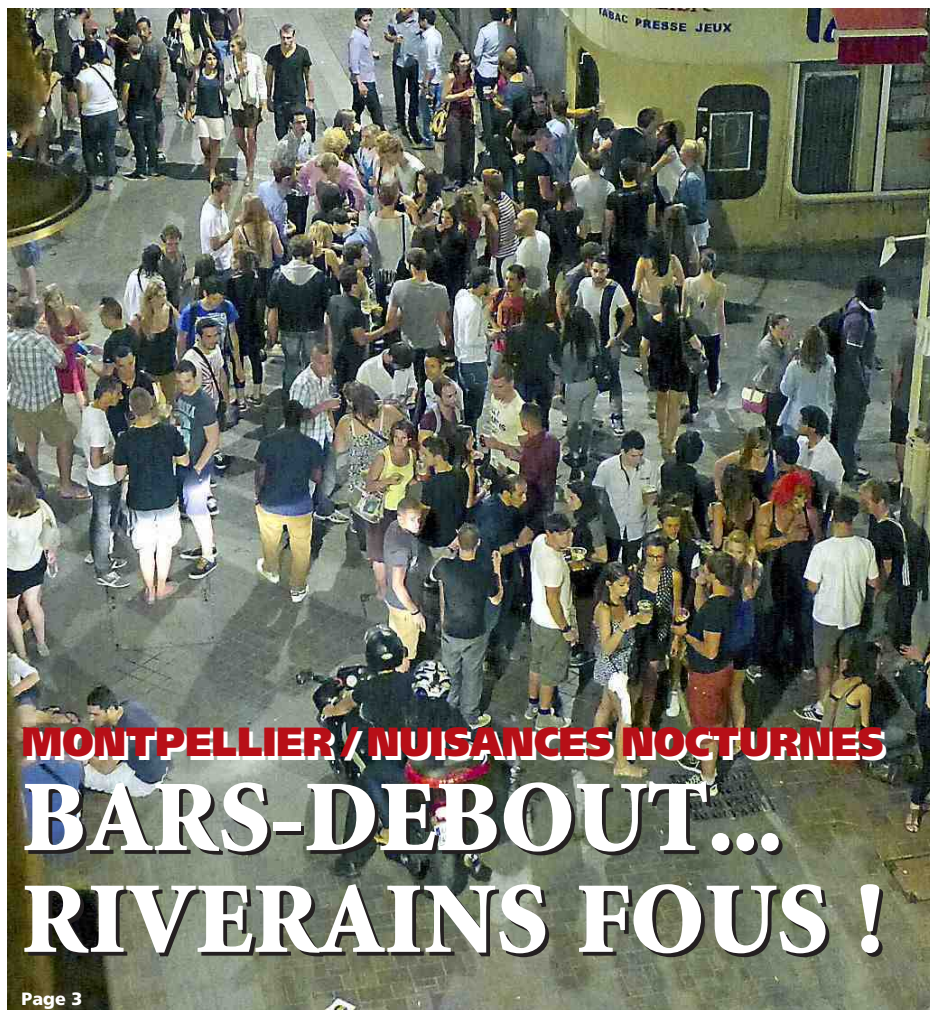
MontpellierPLUS

FOOT / LIGUE 1 : MONACO-MONTPELLIER 0-0 HIER SOIR

MHSC : LE BON POINT !

Montpellier peut regretter de ne pas avoir décroché la victoire après le penalty manqué de son buteur Lucas Barrios. Et si on refaisait le match en chanson...

Page 6



MONTPELLIER / NUISANCES NOCTURNES

**BARS-DEBOUT...
RIVERAINS FOUS !**

Page 3

© DAS

**GRAND
ANGLE:
LA FRANCE
PRIÉE
D'INVESTIR**

Page 8

AFFAIRE DU JOUR
L'EX-MAIRE
DE TOURS
S'EST SUICIDÉ

Page 9

VIE NUMÉRIQUE
LE RETOUR
DU JEU CULTE
XENOBLADE

Page 19

CINÉMA
LES FILMS À
NE PAS RATER

Pages 20 à 23

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

« IL FAUT APPELER LA BRIGADE DE NUIT »

« C'est une telle évidence, je comprends le désarroi des riverains. » Marie-Hélène Santarelli, adjointe au maire, déléguée à la sécurité et à la lutte contre le bruit est consciente d'une croissance galopante de ce que les associations nomment l'économie de la nuit. « Des nuisances se sont aggravées dans l'Écusson bien que les plaintes enregistrées par la police municipale n'aient pas augmenté. Le rapport d'activité 2014 qui m'a été transmis indique l'existence d'un seul procès-verbal pour non-conformité en matière de musique amplifiée. Les nuisances nocturnes sont dues à des groupes à l'extérieur des établissements et qui fument ».

Par lassitude sans doute, le riverain laisse faire, quitte à payer le prix fort, celui d'une nuit écourtée par le bruit des foules statiques et tolérées qui grossissent au pied des immeubles, que l'on appelle aussi les "bars-debout".

« On ne peut interdire aux gens de se regrouper à l'extérieur pour fumer. » Autant agir dans le domaine du possible, faire déguerpir la multitude ou lui demander de retourner à l'intérieur. Quand l'établissement en question peut tout juste en contenir 50, autant faire



Soir de semaine, dans l'Écusson. © DAS

passer un chameau (et ses chiens) par le chas d'une aiguille.

Du côté des terrasses « c'est en cours, le problème est mis à plat par Philippe Saurel qui a demandé leur vérification ». Les autorisations distribuées à tour de bras par l'ancienne municipalité ont créé un vrai paradoxe touristique. Montpellier veut séduire le voyageur, mais que peut bien ressentir celui-ci face à la cabanisation de certaines

places dont on ne distingue guère que les tentes destinées à recevoir du public en toute saison... « Il y a saturation, il faut juguler, marquer notre présence policière », insiste-t-elle, rappelant qu'à compter du 1er mai et jusqu'au 31 octobre, ses patrouilles seront actives et joignables jusqu'à 4 heures du matin, stationnant sur des lieux sensibles.

« Le chantier est énorme mais nous progressons. La nouvelle charte nocturne (déjà en place mais étouffée par les responsables d'établissements, ndlr) que nous voulons faire respecter sera bientôt activée ». L'idée sera de responsabiliser et que ce sentiment du tout permis ne soit qu'un souvenir. « Il y a eu une sorte d'abandon. J'ai découvert en arrivant que les objectifs de la police étaient très faibles, ce n'était pas le reflet de la réalité. J'ai cette charge avec d'autres, de faire "le ménage" pour un mieux vivre dans cette ville. Les policiers sont et seront bientôt plus nombreux. J'invite le citoyen à appeler la brigade de nuit dès que cela devient intolérable. Cela nous permet de pister les nuisances et de les dissoudre ». Le printemps-été 2015 devrait ainsi bénéficier d'améliorations notoires. • Valérie Marco
✓ Brigade de nuit: ☎ 04 67 34 59 25.

ASSOCIATION "DROIT AU SOMMEIL"

DU COMPTOIR... AU TROTTOIR

Quand deux légitimités s'affrontent, "droit à la fête Vs droit à la tranquillité", le dialogue est à peu de choses près égal à zéro, voire largement inférieur ! « On nous a même traités d'Ayatollah », s'exclame Françoise Azéma, qui avec son association Droit au Sommeil, se bat contre ces nuisances sonores qui pour elle sont loin d'être une fatalité. Ce qui l'est, « c'est l'absence de volonté politique et la vente d'alcool décomplexée dans les épiceries de nuit et les moyennes surfaces de l'Écusson ». Pour ne pas dire la protection maximum dont bénéficieraient ceux qui ont pourtant accepté la "Charte de la vie nocturne" en 2013. « On ne lâchera rien », prévient Françoise Azéma qui compte avec elle l'appui des deux autres associations que sont Les amoureux de Candolle et Quartier Saint-Roch-Écusson. Commençons déjà par faire appliquer la réglementation existante ! ».

Les fameux bars-debout dont les plus impressionnants se situent « à l'heure actuelle rue du Pila Saint Gély, Saint-Roch ou rue Boussairolles », posent aussi un enjeu de taille, celui de la santé publique des administrés, pour lequel le maire ferait la sourde oreille, négligeant au passage la descente de



Evidemment... c'est tentant ! © DAS

police musclée à La Panacée en mai dernier. « Nous ne parvenons pas à nous faire entendre ». Le riverain, sur conseil avisé de tenants peu scrupuleux, « n'a plus qu'à déménager ! ».

Mairie, police, préfecture... Qui fait quoi et que font-ils ? « Pas grand chose et tous se renvoient la balle. Dégradations et vandalisme en tout genre restent eux, bien à la charge du contribuable. » Hurlements, ivresse, à discrétion des locataires ou des propriétaires qui ont toujours la possibilité de modifier leur règlement de copropriété pour éliminer toute éventualité d'installation d'un bar au pied de leur immeuble « en indiquant le type de commerce autorisé. La mention "sans nuisances" ne suffit pas et une fois l'établissement installé, c'est très compliqué », prévient Françoise qui encourage à s'armer de pétitionnaires pour venir à bout des conquistadors nocturnes de l'espace urbain. • V. M.